

Lille, le **26 FEV. 2024**

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, je vous prie de trouver un exemplaire du dossier de déclaration déposé par la Direction de la Ruralité et de l'Environnement du Département du Nord concernant l'opération suivante :

**« projet de restauration de l'espace naturel de Chabaud Latour
sur les communes de Condé sur l'Escaut, Thivencelle et Saint Aybert ».**

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le préfet et du récépissé de déclaration concernant cette déclaration.

Je vous saurais gré de bien vouloir me retourner le certificat d'affichage renseigné (à l'adresse indiquée ci-dessous ou à ddtm-pe@nord.gouv.fr).

L'unité police de l'eau, en charge de l'instruction de ce dossier se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du Service
Eau Nature et Territoires,

P
Le chef de la cellule
« Police de l'eau »

Lionel STANISLAVE

Hélène SOLVES

Messieurs les Maires
des communes de Condé sur l'Escaut, Thivencelle et Saint Aybert

Réf. : **169/PE** (envoi par mail)

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

à retourner à : ddtm-pe@nord.gouv.fr

**Projet de restauration de l’espace naturel de
Chabaud Latour
sur les communes de Condé sur l’Escaut,
Thivencelle et Saint Aybert
Département du Nord
(Dossier Loi sur l’eau 23-0100034477)**

Cachet de la Mairie

Affiché le..... pour une durée d’un
mois.

Signature :